

## PREMIÈRE PARTIE

### CHAPITRE I.

## BUREAU DE DIRECTION

DE L'ASSOCIATION DES RÉGISTRATEURS (P. Q.)

1889-1890.

Le Président : L'Hon. E. Rémillard de Québec, P.Q.  
Le Vice-Président : Louis Duhamel Ecr. M.D. Hull, P.Q.  
Le Trésorier : N.M. Lecavalier Ecr. N.P. St-Laurent P.Q.  
Le Régisseur : Jos. Stevens Ecr. N.P. Coteau-Land. P.Q.  
Le Secrétaire : J. Z. Martel Ecr. N.P. L'Assomption, P.Q.

### 2. AVIS AUX RÉGISTRATEURS.

Les assemblées du Bureau sont toutes spéciales.

Toutes communications relatives au bureau doivent être adressées soit au Trésorier au No 63, rue St-Gabriel, à Montréal, ou au Secrétaire, à l'Assomption, suivant le cas.

### 3. CONTRIBUTION ANNUELLE.

Avant, ou à l'époque de la session générale et annuelle des Régistrateurs telle que convoquée annuellement, soit à Québec ou à Montréal, alternativement, et avant d'ouvrir telle session, le Trésorier avertira verbalement tous les membres présents ou représentés de vouloir bien incontinent verser entre ses mains, le montant de leur contribution annuelle et des arrérages d'icelles, s'il y en a ; ce à quoi tous acquiesceront sur le champ, en obéissance aux dispositions de l'article X de la CONSTITUTION, afin d'être qualifié à prendre part aux délibérations et à voter sur les questions soumises.